

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 13138-1:2008

**Aides à la flottabilité pour
l'apprentissage de la natation - Partie
1 : Exigences de sécurité et méthodes
d'essai pour les aides à la flottabilité :**

Auftriebshilfen für das Schwimmenlernen
- Teil 1: Sicherheitstechnische
Anforderungen und Prüfverfahren für am
Körper getragene Auftriebshilfen

Buoyant aids for swimming instruction -
Part 1: Safety requirements and test
methods for buoyant aids to be worn

10/2008



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 13138-1:2008 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 13138-1:2008.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

Version Française

Aides à la flottabilité pour l'apprentissage de la natation - Partie 1 : Exigences de sécurité et méthodes d'essai pour les aides à la flottabilité : Dispositifs portés au corps

Auftriebshilfen für das Schwimmenlernen - Teil 1:
Sicherheitstechnische Anforderungen und Prüfverfahren für
am Körper getragene Auftriebshilfen

Buoyant aids for swimming instruction - Part 1: Safety
requirements and test methods for buoyant aids to be worn

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 24 août 2008.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos.....	4
Introduction	5
1 Domaine d'application.....	7
2 Références normatives	7
3 Termes et définitions.....	7
4 Classification.....	9
5 Exigences de sécurité	10
5.1 Généralités	10
5.2 Flottabilité.....	10
5.2.1 Caractéristiques de flottabilité du dispositif complet.....	10
5.2.2 Flottabilité résiduelle.....	11
5.3 Ajustement et mise en place	11
5.3.1 Possibilité de réglage — Dispositifs de type B	11
5.3.2 Boucles, fermetures à glissière et autres fixations.....	12
5.3.3 Maintien de la fonction de flottabilité	12
5.4 Sécurité de conception	12
5.4.1 Bords, coins et pointes	12
5.4.2 Petites pièces.....	12
5.4.3 Migration de certains éléments	12
5.5 Assemblage complet et composants	12
5.5.1 Intégrité de l'ensemble des dispositifs à porter au corps.....	12
5.5.2 Fils.....	13
5.5.3 Clapets et bouchons	13
5.6 Matériaux — Propriétés mécaniques.....	13
5.6.1 Résistance des coutures et durabilité des dispositifs gonflables	13
5.6.2 Résistance à la perforation.....	14
5.6.3 Résistance à l'absorption d'eau de la mousse et des autres matériaux à flottabilité inhérente.....	14
5.6.4 Résistance à la compression de la mousse et des autres matériaux à flottabilité inhérente	14
5.7 Matériaux et marquages — Propriétés chimiques	14
5.7.1 Généralités	14
5.7.2 Résistance à l'eau salée chlorée.....	14
5.7.3 Résistance des marquages à la salive	14
5.7.4 Résistance des marquages à la transpiration	14
5.7.5 Adhérence des marquages.....	14
6 Méthodes d'essai	15
6.1 Conditionnement	15
6.2 Méthodes d'essai.....	15
7 Avertissements et marquages.....	15
7.1 Généralités	15
7.2 Avertissements et marquages sur le produit	16
7.3 Instructions d'utilisation	16
7.4 Information du consommateur sur le point de vente.....	16
Annexe A (normative) Mode opératoire d'essai de résistance des marquages à la salive.....	18
Annexe B (normative) Mode opératoire d'essai de l'efficacité des clapets anti-retour des dispositifs gonflables.....	19

Annexe C (normative) Sécurité du système de déverrouillage par pression des boucles	20
Annexe D (normative) Mode opératoire d'essai des possibilités de réglage, du maintien de la fonction de flottabilité, des bords, coins et pointes par le jury d'évaluation.....	21
D.1 Généralités	21
D.2 Évaluation des risques	21
D.3 Réévaluation des instructions fournies avec le dispositif.....	23
Annexe E (normative) Mode opératoire d'essai de résistance des coutures et de durabilité des dispositifs gonflables.....	24
Annexe F (normative) Mode opératoire d'essai de détermination de la résistance à la perforation des dispositifs gonflables	25
Annexe G (normative) Mode opératoire d'essai de l'intégrité de l'assemblage complet	26
G.1 Description de l'essai.....	26
G.2 Paramètres d'essai.....	26
Annexe ZA (Informative) Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentielles de la Directive CE 89/686/CEE	27
Bibliographie.....	28

Figures

Figure 1 — Position du dispositif sur le corps	11
Figure 2 — Disposition recommandée de l'étiquette d'information sur le produit.....	17
Figure C.1 — Exemple de méthode d'essai de fixation des boucles.....	20
Figure G.1 — Mode opératoire d'essai de l'intégrité de l'assemblage complet.....	26

Avant-propos

Le présent document (EN 13138-1:2008) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 162 « Vêtements de protection y compris la protection de la main et du bras y compris les gilets de sauvetage », dont le secrétariat est tenu par DIN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en avril 2009, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en avril 2009.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence

Le présent document remplace l'EN 13138-1:2003.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association européenne de libre échange et vient à l'appui des exigences essentielles de la Directive CE 89/686/CEE.

Pour la relation avec la Directive CE 89/686/CEE, voir l'Annexe ZA, informative, qui fait partie intégrante du présent document.

La présente Norme européenne est la première partie d'une série de trois normes traitant des aides à la flottabilité pour l'apprentissage de la natation aux différents stades du processus d'apprentissage :

EN 13138-1, *Aides à la flottabilité pour l'apprentissage de la natation — Partie 1 : Exigences de sécurité et méthodes d'essai pour les aides à la flottabilité : Dispositifs portés au corps ;*

EN 13138-2, *Aides à la flottabilité pour l'apprentissage de la natation — Partie 2 : Exigences de sécurité et méthodes d'essai relatives aux dispositifs à tenir ;*

EN 13138-3, *Aides à la flottabilité pour l'apprentissage de la natation — Partie 3 : Exigences de sécurité et méthodes d'essai relatives aux dispositifs dans lesquels l'enfant est placé : Sièges flottants.*

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

Introduction

On considère que l'ensemble du processus d'apprentissage de la natation comprend trois stades :

- se familiariser avec l'environnement aquatique ainsi qu'avec les mouvements permettant d'y évoluer ;
- acquérir les compétences relatives aux mouvements de natation standards ;
- développer des mouvements et des techniques de natation spécifiques.

Les aides à la flottabilité pour l'apprentissage de la natation (en abrégé : « aides à la natation ») sont destinées à aider les personnes (et en particulier les enfants) à apprendre à nager. Ces dispositifs sont conçus et prévus en fonction des stades ci-dessus.

Les aides à la natation sont destinées à fournir à l'utilisateur une flottabilité positive dans l'eau tout en maintenant le corps dans une position correcte pour nager. Cependant, il convient de ne pas considérer que la conformité des dispositifs à une norme suffit à elle seule à éliminer le risque de noyade car il dépend aussi du comportement de l'utilisateur et des personnes chargées de le surveiller.

La présente Norme européenne fixe des exigences destinées à garantir que les aides à la natation présentent l'efficacité nécessaire, mais il est essentiel que les produits soient utilisés correctement et sous surveillance rapprochée et constante. Il est important de s'assurer qu'ils sont bien adaptés à la taille de l'utilisateur et que, lorsqu'ils sont correctement mis en place, ils ne peuvent pas se déplacer. Les sièges flottants permettent toutefois une sortie rapide en cas de chavirement. En conséquence, l'utilisation de ces dispositifs est recommandée seulement lorsque l'utilisateur n'a pas pied.

Seuls les gilets de sauvetage assurent une protection maximale contre la noyade. Il est essentiel d'établir une distinction claire entre les dispositifs destinés à sauver des vies humaines et ceux qui ne sont destinés qu'à permettre à l'utilisateur de flotter lorsqu'il apprend à nager. Les aides à la natation n'étant pas l'équivalent de gilets de sauvetage, il convient de ne les utiliser qu'en piscine ou dans les plans d'eau exempts de courants, de marées et de vagues.

Le stockage en vrac de certains types d'aides à la natation pourrait, dans certaines conditions, entraîner des risques d'incendie. Le risque perçu a été évalué par rapport au risque réel que représente pour le porteur l'utilisation de matériaux traités avec certains produits chimiques ignifuges dont la toxicité est connue. Cependant, le risque d'incendie est moins important pour l'utilisateur que le risque associé à la mise à la bouche, surtout pour les enfants. Pour cette raison, la présente Norme européenne ne fixe pas d'exigences relatives à l'inflammabilité.

Pour les raisons énoncées ci-dessus, et afin de distinguer ces dispositifs des jouets aquatiques, la présente norme préconise des mesures de sécurité couvrant le marquage, les notices d'avertissement et les instructions d'utilisation.

La conception et la fonction des aides à la natation varient considérablement. C'est pourquoi la norme comprend trois parties : les dispositifs prévus pour se familiariser avec l'eau (utilisateur passif), les dispositifs que l'utilisateur enfle (utilisateur actif) et les dispositifs que l'utilisateur tient à des fins d'entraînement spécial.

La partie 1 de la présente Norme européenne :

traite des dispositifs qui sont solidement assujettis au corps (dispositifs de type B = pour utilisateur actif) qui visent à familiariser l'utilisateur avec le domaine des mouvements de natation.

La partie 2 de la présente Norme européenne :

traite des dispositifs de type C, que l'utilisateur tient dans la main, place sous son corps ou tient entre les jambes, et qui sont destinés à améliorer certains aspects du mouvement de natation. Ils peuvent également être utilisés par des adultes débutants ou des utilisateurs plus avancés pour des stades ultérieurs du processus d'apprentissage de la natation.

La partie 3 de la présente Norme européenne :

traite des sièges flottants, destinés à aider les enfants jusqu'à l'âge de 36 mois dans leurs premières tentatives pour apprendre à nager, c'est-à-dire, se familiariser avec l'environnement aquatique et y évoluer. L'enfant est placé à l'intérieur de la structure flottante qui assure flottabilité et soutien latéral du corps en maintenant ainsi la tête de l'enfant au-dessus du niveau de l'eau (dispositifs de type A = pour utilisateur passif). Les sièges flottants permettent aux jeunes enfants de faire connaissance avec le milieu aquatique et d'y évoluer. Ils laissent la liberté de mouvoir les bras et les membres inférieurs. L'utilisation des sièges flottants ne reproduit cependant aucune forme de mouvement de nage orthodoxe.

Les sièges flottants répondant à la présente norme améliorent la stabilité dans l'eau et réduisent au minimum le risque d'emprisonnement en cas de chavirement. Les enfants se trouvant dans un siège flottant nécessitent cependant une surveillance parentale très vigilante. Une surcharge au-delà du poids corporel spécifié, des vagues déferlantes ou des forces extérieures violentes laissent subsister des risques susceptibles de provoquer un chavirement. Une utilisation en eau peu profonde est susceptible d'augmenter le risque de chavirement et d'entraver ou d'empêcher l'extraction du siège en cas d'urgence.